

30 mars 2020

Covid-19 : les Services de Santé au Travail, mobilisés pour accompagner les entreprises

Zoom sur les initiatives en Paca et Corse-du-Sud

Pour assurer leur mission essentielle d'intérêt général de protection de la santé et de la sécurité des salariés, les Services de Santé au Travail (SST) maintiennent leur activité en la réorganisant pour s'adapter aux mesures de prévention de la propagation du Covid-19. Ils mettent ainsi en place des permanences téléphoniques et par mail, tout en réalisant des visites pour les salariés des secteurs indispensables à la continuité de la vie de la Nation, ou pour traiter des cas prioritaires de salariés en situation de fragilité. Dès les premières mesures de confinement, les SST de Paca et de Corse-du-Sud ont donc mobilisé leurs ressources pour répondre au mieux aux entreprises.

Dans cette période de crise sanitaire, le soutien aux entreprises est plus que jamais essentiel. Une instruction de la Direction générale du travail (DGT), datée du 17 mars 2020, a par ailleurs rappelé l'importance du rôle des Services de Santé au Travail dans ce contexte particulier : *« les Services de Santé au Travail doivent assurer la continuité de leur mission, en adaptant bien évidemment leur activité et leur organisation au risque engendré par l'épidémie de Covid-19. »*

Maintien des visites essentielles, report de certaines actions

Les visites non indispensables ont été reportées, tandis que les visites dites « prioritaires » ont été maintenues. Ces dernières concernent principalement les salariés sur des postes à risques, en Suivi Individuel Renforcé (SIR). Les actions en milieu de travail ont pour la grande majorité été également différées, mais les Services de Santé au Travail demeurent disponibles pour des situations d'urgence. Dans tous les cas, les médecins du travail s'adaptent et évaluent la nécessité des visites.

Le rendez-vous téléphonique s'est imposé comme premier contact, et des solutions de téléconsultation ont été mises en place pour respecter les règles de prévention émises par le gouvernement. Les SST restent ainsi aux côtés des entreprises pour les conseiller sur l'organisation, les conduites à tenir, l'hygiène et la sécurité. Ils sont également présents auprès des salariés pour assurer le suivi de leur état de santé en lien avec leur activité et l'organisation du travail en place. Dans certains services, des cellules de soutien psychologique sont proposées pour accompagner salariés et employeurs dans cette période difficile.

Les SST, relais indispensables des messages de prévention

Le médecin du travail a un rôle exclusif de prévention des risques professionnels et d'information de l'employeur et des salariés. À ce titre, les Services de Santé au Travail mettent tout en œuvre pour relayer à leurs adhérents les consignes sanitaires diffusées par le gouvernement.

Ils actualisent ainsi régulièrement leur site internet, avec des pages dédiées, pour informer leurs adhérents et leurs salariés. On y retrouve les précautions prises pour recevoir les salariés en visites indispensables, le rappel des gestes barrières, les numéros de téléphone utiles en cas de symptômes, etc. Des mails et des messages sur les réseaux sociaux sont régulièrement diffusés. Dans les salles d'attente des centres de permanence, affiches et vidéos de prévention du Covid-19 ont également été prévues pour que les messages des autorités sanitaires soient transmis le mieux possible.

Quelles sont les permanences en Paca et Corse-du-Sud ?

Dans les Alpes-de-Haute-Provence

AISMT 04

Les équipes restent mobilisées pour assurer une permanence téléphonique, tous les matins de 9 h à 12 h au 04 92 36 08 46.

Seules les visites initiales, de reprise et d'aptitude pour les secteurs d'activité prioritaires et nécessaires à la vie de la Nation font l'objet d'un rendez-vous téléphonique avec un médecin du travail si les conditions de confidentialité sont respectées. Le médecin du travail juge de l'urgence à recevoir le salarié pour un examen clinique, si les conditions de protection sont réunies.

Les demandes de visites de pré-reprise, occasionnelles à la demande du salarié et de l'employeur sont organisées uniquement par téléphone avec un médecin du travail.

Plus d'infos sur aismt04.fr

Dans les Hautes-Alpes

GEST 05

Le service assure une permanence téléphonique quotidienne, de 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h.

Les visites pour les secteurs indispensables à la continuité de la Nation sont assurées. Elles concernent les salariés des entreprises de la santé, des entreprises du transport, des entreprises de la logistique, des entreprises de la distribution alimentaire, des entreprises de l'énergie. La règle générale est de réaliser ces visites sous forme de téléconsultation. À l'appréciation du médecin du travail, certains salariés seront vus avec un contact physique direct dans des conditions de précautions adaptées (lavage des mains à l'entrée et à la sortie et remise d'un masque tant pour le professionnel de santé que pour le salarié reçu).

Plus d'infos sur gest05.org

Dans les Alpes-Maritimes

AMETRA06

Depuis lundi 23 mars et jusqu'à nouvel ordre, les centres médicaux se regroupent en 4 centres de permanence :

▶ Centre Nice Belleudy (4, rue Jules Belleudy 06200 Nice)

Regroupement des centres médicaux de : Nice Belleudy, Nice Ouest, Nice Aéroport, Carros, Saint-Laurent du Var et Cagnes sur Mer.

Tél. 04 93 71 78 85 ; nicebelleudy@ametra06.org.

▶ Centre Nice Riviera (16 rue Emma et Philippe Tiranty « La Riviera » 06000 Nice)

Regroupement des centres médicaux de : Nice Riviera, Nice Blanqui et Nice Europe.

Tél. 04 93 80 40 60 ; niceriviera@ametra06.org

▶ Centre Cannes Maria (4 place du Commandant Maria 06400 Cannes)

Regroupement des centres médicaux de : Cannes Maria, Cannes Mandelieu, Antibes Nord, Antibes Lemeray et Villeneuve-Loubet.

Tél. 04 97 06 93 06 ; cannes@ametra06.org

▶ Centre Grasse (43 chemin de l'Orme 06130 Grasse)

Regroupement des centres médicaux de : Grasse, Sophia 1 et Sophia 3.

Tél. 04 93 09 92 09 ; grasse@ametra06.org

Les visites médicales ont été réorganisées, avec une priorité aux visites d'embauche pour les postes à risques (Suivi Individuel Renforcé). Les visites de pré-reprise et de reprise font l'objet d'une évaluation de leur opportunité en amont afin de ne pas inciter une personne par définition malade à s'exposer à un risque de contamination.

Plus d'infos sur ametra06.org

APSTBTP 06

Depuis lundi 23 mars, l'activité des centres médicaux de l'APSTBTP 06 se regroupent en 2 centres de permanence, ouverts de 8 h à 12 h 15 - 13 h 15 à 17 h :

- ▶ Centre de Saint-Laurent-du-Var (60 avenue Emile Déchame, immeuble le Marianne 06700 Saint-Laurent-du-Var)
- ▶ Centre de Vallauris (1890 chemin St Bernard 06220 Vallauris)
Tél. 04 92 90 48 64 ; apstbtp06@apstbtp06.com
Plus d'infos sur apstbtp06.com

CMTI 06

Le service est joignable de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h au 04 93 62 74 62 ainsi que par mail à contact@cmti06.com

Une priorisation des visites, en téléconsultation ou en physique, a été établie en fonction des secteurs d'activité. Pour les entreprises indispensables à la continuité de la Nation, sont considérées comme prioritaires, les visites d'information et de prévention initiale (VIPI) pour les travailleurs de nuit ou de moins de 18 ans ; les examens médicaux d'aptitude à l'embauche ; les visites de pré-reprise.
Plus d'infos sur cmti06.org

Dans les Bouches-du-Rhône

AISMT 13

Une permanence est assurée, à distance, sur chaque secteur (Cantini, Schuman-Cap Azur, Les Aygalades-Estaque, Boiseraie-La Valentine, Anacharsis, Les Docks, Vitrolles, Marignane, Aéroport, Arles, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon, Martigues, Port-de-Bouc, Aubagne et La Ciotat).
Les entreprises sont donc invitées à contacter par mail leur centre habituel.

Plus d'infos sur aismt13.fr

ASTBTP 13

Une équipe médicale reste disponible pour répondre aux questions des entreprises, à l'adresse contact@astbtp13.fr et la permanence téléphonique est assurée aux horaires habituels de 8 h à 12 h 15 - de 13 h à 16 h 30 (16 h 45 le mercredi).

Toutes les visites programmées, sans nécessité urgente, sont reportées à une date ultérieure. Les visites maintenues concernent les salariés exerçant des activités nécessaires à la continuité de la vie de la Nation. Ces visites peuvent faire l'objet d'une téléconsultation en accord avec le salarié lorsque cela est possible au regard des nécessités de l'examen.

Les centres de Marseille Michelet et d'Aix-les-Milles dans lesquels se déroulent ces visites urgentes sont ouverts pendant la période de l'épidémie.

Plus d'infos sur astbtp13.fr

Expertis

Une permanence à distance est organisée, avec notamment la mise en place de la téléconsultation avec les médecins du travail.

Pour toute demande spécifique et/ou pour prendre rendez-vous pour une téléconsultation, il faut contacter le numéro habituel ou le 04 91 99 05 10. Pour toute question sur la crise actuelle, une adresse mail spéciale a été mise en place : infocovid19@expertis.org

Plus d'infos sur expertis.org

GIMS 13

Des équipes médicales assurent des permanences téléphoniques aux horaires habituels (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h sauf le vendredi fermeture à 16 h) dans les centres suivants :

- ▶ Marseille République : 04 89 85 11 28
- ▶ Martigues : 04 89 85 10 80
- ▶ Aubagne : 04 89 85 11 70

Plus d'infos sur gims13.com

ST-Provence

L'activité des différents centres a été réorganisée sur le siège du service à Aix-les-Milles, avec une permanence physique minimum les mardi et jeudi.

Sept médecins du travail restent mobilisés pour traiter toutes les demandes, notamment via l'adresse mail : contacts@stprovence.fr.

Un ingénieur en prévention des risques professionnels prend en charge la veille réglementaire et

informatives sur le coronavirus afin d'apporter les outils nécessaires à l'adaptation des entreprises à cette situation.

Trois personnes sont dédiées aux demandes administratives et comptables. Les services généraux, informatique, ressources humaines, ainsi que la Direction, demeurent présents pour répondre aux questions des adhérents.

Le traitement des questions médicales s'effectue par divers moyens : mail, téléphone, téléconsultation voire visite médicale physique.

Le ST-Provence a par ailleurs suspendu les prélèvements des cotisations devant intervenir au début du mois d'avril 2020.

Plus d'infos sur stprovence.fr

Dans le Var

AIST 83

L'AIST 83 a mis en place des équipes de permanence qui assurent les visites d'embauche et de reprise des salariés en Suivi Individuel Renforcé travaillant dans des secteurs considérés prioritaires pour la continuité de l'activité économique de la Nation.

Les employeurs peuvent envoyer leurs demandes de visites via les adresses mail dédiées en fonction des secteurs géographiques auxquels ils sont rattachés :

- ▶ Toulon Ouest : laseyne@aist83.fr
- ▶ Toulon Centre : touloncarnot@aist83.fr
- ▶ Toulon Est : zilagarde@aist83.fr
- ▶ Hyères/Bormes : hyeres@aist83.fr
- ▶ Ste Maxime/St Tropez : brignoles@aist83.fr
- ▶ Fréjus/Puget : frejus@aist83.fr
- ▶ Draguignan/Le Cannet : draguignan@aist83.fr
- ▶ Brignoles/Ste Maximin : brignoles@aist83.fr

Les équipes de l'AIST 83 contactent en retour les employeurs par téléphone. Les visites sont organisées de préférence par téléconsultation. L'organisation d'une visite en présentiel est laissée à l'appréciation du médecin du travail.

Afin de conseiller et d'accompagner au mieux les employeurs et leurs salariés, les équipes des permanences de l'AIST 83 se tiennent à leur disposition pour répondre à toute question en lien avec l'organisation du travail, les mesures de prévention à adopter et le suivi des visites.

Pour les intérimaires en Suivi Individuel Renforcé et relevant des secteurs d'activité essentiels à la Nation, l'AIST 83 maintient les visites d'embauche avec une adresse mail dédiée : interimaires@aist83.fr

Plus d'infos sur aist83.fr

2STT83

Une permanence téléphonique (Tél. 04 94 08 72 40 ; Fax 04 94 08 72 42) et par mail (2stt83@gmail.com) est assurée aux heures habituelles d'ouverture. Les visites s'effectuent uniquement au centre fixe de La Farlède.

Dans le Vaucluse

AIST 84

Des permanences sont organisées sur plusieurs centres de l'AIST 84, du lundi au vendredi, aux horaires de bureau. Un premier contact par mail est privilégié : contact@aist84.fr.

Des médecins du travail, infirmiers de santé au travail et assistantes médicales sont également disponibles par téléphone pour :

- ◇ Conseiller les entreprises sur l'organisation, les conduites à tenir, l'hygiène et la sécurité
- ◇ Conseiller les salariés et proposer des « consultations » par téléphone

Une ligne centralise les appels d'urgence : 04 32 40 52 64. La priorité est donnée aux entreprises dont l'activité est nécessaire à la continuité de la vie de la Nation (santé, distribution alimentaire, énergie, transport...).

Plus d'infos sur aist84.fr

GMSI 84

L'activité a été centralisée sur le siège de Carpentras (214, rue Edouard Daladier

84200 Carpentras). Le service est joignable au 04 90 67 65 65, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Le suivi individuel des salariés a été réorganisé pour s'adapter aux mesures de confinement du gouvernement :

◇ Toutes les visites qui peuvent être différées le seront, sauf si le médecin du travail estime qu'elles sont indispensables.

◇ Concernant les salariés des entreprises dont l'activité est essentielle à la vie du pays, les visites seront organisées prioritairement s'il s'agit d'une embauche ou d'une reprise du travail.

Le médecin du travail déterminera si la visite doit se dérouler en téléconsultation ou si elle nécessite le déplacement du salarié directement sur le site de Carpentras. Dans ce cadre, des mesures de précaution adaptées seront prises au sein du GMSI 84.

Plus d'infos sur gmsi84.fr

SAT Durance Luberon

Une permanence téléphonique est en place pour les 3 centres de Cavaillon, Apt et Pertuis, le siège de Cavaillon est ouvert les mardis et jeudis. Le service est joignable au 04 90 06 61 60 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30 ainsi que par mail (contactsatduranceluberon@satduranceluberon.fr).

Les visites de pré-reprise, reprise de travail, SIR ont été adaptées aux mesures de protection essentielles et sont assurées, en priorité, pour les entreprises ayant des activités maintenues. Toutes les autres visites sont différées sauf si le médecin du travail estime qu'elles sont indispensables. La cellule d'écoute reste active et les entretiens psychologiques peuvent avoir lieu sur préconisation des médecins du travail.

Les interventions en entreprises, sensibilisations et ateliers, seront reprogrammés ultérieurement.

Plus d'infos sur satduranceluberon.fr

En Corse-du-Sud

SIST 2A

Une permanence téléphonique a été mise en place au 06 75 67 06 28 et par mail (accueil@mdt2A.com). Les visites médicales sont priorisées pour les salariés des entreprises relevant des secteurs d'activité essentiels pour garantir la continuité de la vie de la Nation et restent à l'appréciation du médecin du travail. Sont maintenues :

- ◇ Les visites de reprise
- ◇ Les visites d'embauche pour les postes à risques (Suivi Individuel Renforcé)
- ◇ Les visites d'information et de prévention (sauf celles qui peuvent être reprogrammées ultérieurement dans un délai de 3 mois)
- ◇ Les entretiens avec la psychologue du travail

Les visites en entreprise sont réalisées par un médecin du travail à son appréciation, en cas d'urgence et si elles sont nécessaires à la continuité de la vie de la Nation.

Plus d'infos sur sist2A.com

LES SST RÉUNIS AU SEIN DE PRÉSANSE PACA-CORSE

Les Services de Santé au Travail de Paca et de Corse sont rassemblés au sein de l'association Présanse Paca-Corse, afin de mettre en commun leurs ressources et compétences. Présanse Paca-Corse, c'est :

- ◇ 16 SSTI répartis sur plus de 140 sites
- ◇ 1200 collaborateurs (310 médecins du travail, 110 infirmiers en santé au travail, 110 préventeurs, 100 assistants en santé au travail)
- ◇ 137 000 entreprises adhérentes
- ◇ 1 200 000 salariés suivis

Présanse Paca-Corse fait partie de Présanse, organisme représentatif des Services de Santé au Travail Interentreprises au niveau national.

CONTACT PRESSE

Cécile CIONI

T 06 30 46 95 63

c.cioni@presanse-pacacorse.org

www.presanse-pacacorse.org

